



Déclaration intersyndicale de soutien à Olivier Cuzon, représentant de SUD éducation au CSA départemental du Finistère

Nos organisations syndicales souhaitent interpellier notre employeur au sujet de la plainte à l'encontre d'un enseignant et syndicaliste de notre académie.

Olivier Cuzon, représentant de SUD éducation 29 en Comité Social d'Administration Spécial Départemental, a été auditionné le 19 avril au commissariat de Brest suite à une plainte pour "diffamation et injure publiques à l'encontre de la police et de la gendarmerie" déposée par le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin lui-même. Le ministre reproche à SUD éducation 29, à travers un de ses représentants Olivier Cuzon, la publication d'un article sur son site internet dans lequel le syndicat cite des enquêtes journalistiques faisant état de discours d'extrême droite au sein de l'armée et de la police pour interroger l'intrusion de dispositifs de promotion de l'armée au sein du service public d'éducation.

Par cette plainte qui attaque personnellement un syndicaliste, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, porte atteinte à la liberté d'expression et au droit syndical en faisant planer la menace d'une plainte après toute expression syndicale qui serait susceptible de déplaire au gouvernement. En tant qu'employeur, votre responsabilité est bien de garantir le bon exercice du droit syndical aux agents publics.

Alors que nous faisons face à une montée de l'extrême-droite et ses idées liberticides en France et en Europe, nos organisations rappellent leur attachement indéfectible aux libertés fondamentales et droits constitutionnels. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté les pratiques de répression antisyndicale, d'atteinte à la liberté syndicale et à la liberté d'expression qui se font jour.

Nos organisations syndicales exigent le retrait de la plainte déposée contre Olivier Cuzon ainsi que l'engagement ferme et renouvelé de notre employeur dans la défense et la promotion de ces droits et libertés fondamentales.